

**Interreg**  
France - Suisse



UNION  
EUROPÉENNE



Un territoire transfrontalier,  
des projets partagés

[www.interreg-francesuisse.eu](http://www.interreg-francesuisse.eu)

## **Programme de coopération territoriale européenne Interreg V France-Suisse 2014-2020**

Consultation écrite du 15 mars 2019

Procès-Verbal



En concertation avec la Coordination régionale Interreg (CRI) une consultation écrite du Comité de suivi a été organisée par l'Autorité de gestion le 15 mars 2019 afin de se prononcer sur des demandes de modifications de projets en cours de réalisation.

Cette consultation écrite se terminait le vendredi 29 mars 2019.

Ont donné une réponse favorable à cette consultation écrite :

- Le Département du Doubs
- Le Département de la Haute-Savoie
- Le Département du Jura
- Le Département du Territoire de Belfort
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Le Secrétariat général pour les affaires régionales de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Sans réponse des autres partenaires du programme, leur avis est considéré comme favorable.

Les contributions des partenaires sont présentées en annexe.

**Projets inscrits à l'ordre du jour  
Modification de projets programmés : pour AVIS**

N° Synergie	Axe	OS	Nom du projet	N° de gestion interne	Page
2367	1	2	RESPONSE	2016-35	4
2320	1	2	SAIAD	2016-27	5
4091	3	6	ECHOSMILE	2017-79	6
1832	4	8	CRENHOM	2016-17	9
1797	4	9	FORMICABLE	2016-07	10
2362	4	9	PFTU	2016-33	11

**Modification de projets programmés : pour INFORMATION**

4602	1	1	TERRITOIRES DANSES EN COMMUN	2018-92	13
113	1	2	EASY-PHI	2015-15	15
2358	1	2	ECOFFASS VIN	2016-31	16
4059	2	3	LAB E23	2017-72	17
587	4	8	TRANSFRONTOUR	2015-34	19

Projets Interreg V France-Suisse 2014-2020

**DEMANDE DE MODIFICATION A SOUMETTRE AU COMITE DE  
SUIVI**

**POUR AVIS**

# RESPONSE

<b>Nom du projet</b>		RESponse	
<b>Identifiant SYNERGIE</b>		2367	
<b>Nom du chef de fil FR</b>		UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE	
<b>Nom du chef de file CH</b>		ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE DE LAUSANNE	
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01/06/2016	<b>Nombre de mois</b>
	<b>Date d'achèvement</b>	31/12/2019	42
<b>Axe du programme</b>		AXE 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	
<b>Objectif spécifique du programme</b>		OS 2 = Développer des innovations dans les domaines d'excellence du territoire	

**Demande de prolongation en date du 18 octobre 2018, portant sur :**

- Fin de l'opération à décaler du 31 décembre 2019 au 31 août 2020 pour pouvoir finaliser les actions du projet et en assurer au mieux la pérennité.
- En conséquence les dates de réalisation des activités, de production des livrables et de remontées des dépenses sont également décalées.

<b>Avis du Comité de suivi consulté par écrit le 15 mars 2019 :</b>	<b>FAVORABLE</b>
---------------------------------------------------------------------	------------------

# SAIAD

<b>Nom du projet</b>		Segmentation Automatique de reins tumoraux chez l'enfant par Intelligence Artificielle Distribuée	
<b>Identifiant SYNERGIE</b>		2320	
<b>Nom du chef de fil FR</b>		UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE	
<b>Nom du chef de file CH</b>		ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE DE LAUSANNE	
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01/09/2016	<b>Nombre de mois</b>
	<b>Date d'achèvement</b>	31/08/2019	35
<b>Axe du programme</b>		AXE 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	
<b>Objectif spécifique du programme</b>		OS 2 = Développer des innovations dans les domaines d'excellence du territoire	

**Demande de prolongation en date du 18 octobre 2018 et portant sur :**

- Fin de l'opération à décaler du 31 août 2019 au 30 juin 2020 pour pouvoir finaliser les actions du projet et en assurer au mieux la pérennité, le projet ayant pris du retard au démarrage.
- En conséquence les dates de réalisation des activités, de production des livrables et de remontées des dépenses sont également décalées.

<b>Avis du Comité de suivi consulté par écrit le 15 mars 2019 :</b>	FAVORABLE
---------------------------------------------------------------------	-----------

# ECHOSMILE

<b>Nom du projet</b>		SERVICE GENERALISABLE DE MOBILITE SUR DEMANDE	
<b>Identifiant SYNERGIE</b>		4091	
<b>Nom du chef de fil FR</b>		SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'ARCHAMPS ET DU GENEVOIS	
<b>Nom du chef de file CH</b>		OFFICE DE PROMOTION DES INDUSTRIES ET TECHNOLOGIES	
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01/09/2018	<b>Nombre de mois</b> 35
	<b>Date d'achèvement</b>	31/08/2021	
<b>Axe du programme</b>		AXE 3 : Encourager le transport durable	
<b>Objectif spécifique du programme</b>		OS 6 = Augmenter l'utilisation des moyens de transports durables pour les déplacements transfrontaliers	

## **Demande de modification en date du 29 janvier 2019 et portant sur :**

- Remplacement du partenaire français CARPOSTAL par l'entreprise ALPBUS FOURNIER. En effet, le groupe dont fait partie CarPostal France envisage de mettre un terme à ses activités de transports en France et de vendre cette filiale. Il y aurait alors un risque que le nouvel acquéreur ne souhaite pas poursuivre le projet, ce qui compromettrait gravement la réalisation des actions à mi-parcours. Après concertation avec le chef de file français, le partenaire CarPostal a donc jugé préférable de se retirer du projet avant d'avoir démarré les actions qui lui étaient attribuées, tout en accompagnant le chef de file dans l'identification d'un nouveau partenaire compétent pour reprendre ses actions dans le projet. Les discussions ont permis d'identifier un nouveau partenaire, ALPBUS FOURNIER, filiale locale du groupe RATP Dev qui a également lancé des expérimentations visant à évaluer le potentiel des navettes autonomes. L'entreprise a donc les compétences nécessaires et s'engage à reprendre toutes les actions de CarPostal, dans les mêmes conditions de budget et de financement.
- Ajustement des lignes budgétaires du chef de file français et ajout d'un cofinancement privé (contribution en nature de Gestion&Services, filiale de la SEMAG, prévue dès le début du projet mais qui avait été comptabilisée à tort dans l'autofinancement).



**Budget d'ALPBUS FOURNIER similaire à celui de CarPostal France, avec quelques ajustements mineurs entre les lignes de dépenses (diminution des frais de déplacement au profit des dépenses d'équipement, ALPBUS étant localisé plus près de ses partenaires que ne l'était CarPostal) :**

<b>Comparaison entre le budget de CarPostal France et le nouveau budget proposé par ALPBUS FOURNIER</b>		
	<b>Budget CarPostal France (en euros)</b>	<b>Budget ALPBUS FOURNIER (en euros)</b>
Frais de personnel	99 200,00	99 146,79
Frais de bureau et frais administratifs	14 880,00	14 872,02
Frais de déplacement et d'hébergement	8 523,00	2 005,20
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	0,00	0,00
Dépenses d'équipement	96 000,00	102 578,99
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>218 603,00</b>	<b>218 603,00</b>

**Le plan de financement reste inchangé par rapport à celui de CarPostal France :**

	<b>Plan de financement ALPBUS FOURNIER</b>	
	<b>en €</b>	<b>%</b>
<b>Auto-financement</b>	<b>98 026,52</b>	<b>44,84</b>
ALPBUS FOURNIER	98 026,52	44,84
<b>FEDER</b>	<b>87 441,20</b>	<b>40,00</b>
<b>Contreparties privées</b>	<b>33 135,28</b>	<b>15,16</b>
NEOVITAM	16 567,64	7,58
ATMB	16 567,64	7,58
<b>Total des financements</b>	<b>218 603,00</b>	<b>100</b>
<b>Total éligible</b>	<b>218 603,00</b>	<b>100</b>

### Ajout du cofinancement privé pour la SEMAG :

	Plan de financement SEMAG conventionné		Plan de financement SEMAG modifié		Différence
	en €	%	en €	%	
<b>Auto-financement</b>	<b>109 585,55</b>	<b>24,84</b>	<b>103 612,09</b>	<b>23,49</b>	
SEMAG	109 585,55	24,84	103 612,09	23,49	<b>-5 973.46</b>
<b>FEDER</b>	<b>264 675,39</b>	<b>60,00</b>	<b>264 675,39</b>	<b>60,00</b>	<b>+ 0.00</b>
<b>Contreparties privées</b>	<b>66 864,70</b>	<b>15,16</b>	<b>72 838,16</b>	<b>16,51</b>	<b>+ 0.00</b>
NEOVITAM	33 432,36	7,58	33 432,36	7,58	<b>+0.00</b>
ATMB	33 432,35	7,58	33 432,36	7,58	<b>+0.01</b>
Gestion&Services			5 973,45	1,35	<b>+ 5 973.45</b>
<b>Total des financements</b>	<b>441 125,65</b>	<b>100.00</b>	<b>441 125,65</b>	<b>100.00</b>	<b>+ 0.00</b>

### Ajustement des lignes de dépenses de la SEMAG :

Nature des dépenses (HT) (si non assujéti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 0.92 €	Coût de l'opération pour la SEMAG		
	Budget conventionné (en euros)	Budget modifié (en euros)	Différence
Frais de personnel	215 814,70	219 300,70	<b>+3 486,00</b>
Frais de bureau et frais administratifs	32 372,20	31 999,09	<b>- 373,11</b>
Frais de déplacement et d'hébergement	3 327,78	9 307,68	<b>+ 5 979,90</b>
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	189 610,97	160 985,84	<b>- 28 625,13</b>
Dépenses d'équipement	0,00	19 532,34	<b>+ 19 532,34</b>
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	<b>+0,00</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>441 125,65</b>	<b>441 125,65</b>	<b>+0,00</b>

Avis du Comité de suivi consulté par écrit le 15 mars 2019 :

FAVORABLE

# CRENHOM

<b>Nom du projet</b>		Une approche servicielle à la Rénovation Energétique du parc Hôtelier alpin	
<b>Identifiant SYNERGIE</b>		1832	
<b>Nom du chef de fil FR</b>		UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC	
<b>Nom du chef de file CH</b>		HAUTE ECOLE SPECIALISEE DE SUISSE OCCIDENTALE	
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01/01/2017	<b>Nombre de mois</b>
	<b>Date d'achèvement</b>	31/12/2019	35
<b>Axe du programme</b>		AXE 4 : Favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main-d'œuvre	
<b>Objectif spécifique du programme</b>		OS 8 = Soutenir le développement de services de proximité dans l'objectif de favoriser l'activité économique	

## **Demande de modification en date du 15 février 2019, portant sur :**

- Fin de l'opération à décaler du 31 décembre 2019 au 30 juin 2021 pour pouvoir finaliser les actions du projet et en assurer au mieux la pérennité : délai supplémentaire afin de convaincre les hôtels et entreprises du BTP de s'engager dans les Contrats de Performance Energetique (CPE) et donc de réaliser les expérimentations prévues.
- En conséquence les dates de réalisation des activités, de production des livrables et de remontées des dépenses sont également décalées.
- Nouvelle répartition côté France pour le partenaire ENEOS entre les lignes budgétaires n'impactant pas le budget total du projet

<b>Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)</b>	<b>Coût de l'opération FRANCE</b>	
	<b>Budget conventionné (en euros)</b>	<b>Budget modifié (en euros)</b>
<b>Taux de change utilisé : 1 CHF = 0.92 €</b>		
Frais de personnel	641 067,17	600 567.17
Frais de bureau et frais administratifs	96 160,07	90 085.07
Frais de déplacement et d'hébergement	45 305,00	45 305.00
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	135 079,00	181 654.00
Dépenses d'équipement	29 600,00	29 600.00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0.00	0.00
<b>Total des dépenses</b>	<b>947 211,24</b>	<b>947 211.24</b>

**Avis du Comité de suivi consulté par écrit le 15 mars 2019 :**

**FAVORABLE**

# FORMICABLE

<b>Nom du projet</b>		Formation innovation cable - Le cablage au service de l'exploitation forestière	
<b>Identifiant SYNERGIE</b>		1797	
<b>Nom du chef de fil FR</b>		POLE EXCELLENCE BOIS - PAYS DE SAVOIE	
<b>Nom du chef de file CH</b>		ASSOCIATION CABLAGE SUISSE ROMANDE	
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01/03/2016	<b>Nombre de mois</b>
	<b>Date d'achèvement</b>	31/08/2019	41
<b>Axe du programme</b>		AXE 4 : Favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main-d'œuvre	
<b>Objectif spécifique du programme</b>		OS 9 = Mettre en œuvre des actions communes pour renforcer l'accès aux marchés de l'emploi	

## **Demande de prolongation en date du 14 décembre 2018, portant sur :**

- Fin de l'opération à décaler du 01 septembre 2019 au 31 mars 2020 pour pouvoir finaliser les actions du projet et en assurer au mieux la pérennité : les finalisations des tests de l'outil CARTOMOB, des chantiers pilotes et du cahier technique nécessitent une prolongation. D'autre part, des tests de logiciels et de fiches techniques sur le terrain ainsi que la relance de deux formations sont nécessaires.
- En conséquence les dates de réalisation des activités, de production des livrables et de remontées des dépenses sont également décalées.

**Avis du Comité de suivi consulté  
par écrit le 15 mars 2019 :**

**FAVORABLE**

## PFTU

<b>Nom du projet</b>		Plateforme de Formation Transfrontalière en développement Urbain, orientée sur le pouvoir d'agir des populations et la cohésion de l'agglomération	
<b>Identifiant SYNERGIE</b>		2362	
<b>Nom du chef de fil FR</b>		COLLÈGE COOPÉRATIF RHONE-ALPES	
<b>Nom du chef de file CH</b>		HAUTE ECOLE DE TRAVAIL SOCIAL	
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01/09/2015	<b>Nombre de mois</b>
	<b>Date d'achèvement</b>	31/03/2019	42
<b>Axe du programme</b>		AXE 4 : Favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main-d'œuvre	
<b>Objectif spécifique du programme</b>		OS 9 = Mettre en œuvre des actions communes pour renforcer l'accès aux marchés de l'emploi	

Lors du Comité de suivi du 07 juin 2018, il a été omis de faire état de la demande de prolongation sollicitée par le porteur, en même temps que la demande de modification budgétaire.

### **Demande de prolongation en date du 27 septembre 2017, portant sur :**

- Fin de l'opération à décaler du 31 août 2018 au 31 mars 2019 pour pouvoir finaliser les actions du projet et en assurer au mieux la pérennité.
- L'association CR DSU, partenaire du projet « Plateforme de Formation Transfrontalière en Développement Urbain orientée sur le pouvoir d'agir des populations et la cohésion de l'agglomération (PFTU), change de nom et devient « Labo Cités ». Labo Cités a maintenu et assure l'ensemble de l'activité du CR-DSU sous sa nouvelle appellation sans aucune autre modification y compris dans le cadre du projet PFTU. C'est pourquoi nous demandons un avenant à la convention disant que « Toutes les mentions de "CR DSU" sont remplacées par "Labo Cités" ». Ce changement s'applique au corps de la convention ainsi qu'à ses annexes (dont la convention interpartenariale).

**Avis du Comité de suivi consulté par écrit le 15 mars 2019 :**

**FAVORABLE**

Projets Interreg V France-Suisse 2014-2020

**DEMANDE DE MODIFICATION A SOUMETTRE AU COMITE DE  
SUIVI**

**POUR INFORMATION**

## Territoires Dansés en Commun

<b>Nom du projet</b>		Territoires Dansés en Commun	
<b>Identifiant SYNERGIE</b>		4602	
<b>Nom du chef de fil FR</b>		VIADANSE	
<b>Nom du chef de file CH</b>		Association Interjurassienne des Centres Culturels	
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01/01/2018	<b>Nombre de mois</b>
	<b>Date d'achèvement</b>	31/12/2021	47
<b>Axe du programme</b>		AXE 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	
<b>Objectif spécifique du programme</b>		OS 1= Augmenter et structurer les collaborations dans le domaine de la Recherche et de l'innovation	

### **Demande de modification en date du 19 février 2019 et portant sur :**

- Modification des lignes budgétaires côté France suite à la confirmation du cofinancement du Département du Territoire de Belfort

	Plan de financement France conventionné		Plan de financement France modifié		Différence
	en €	%	en €	%	
<b>Auto-financement</b>	<b>200 700,00</b>	<b>28.95</b>	<b>181 500,00</b>	<b>28.94</b>	
Centre chorégraphique national de Bourgogne Franche Comte	200 700,00	28.95	181 500,00	28.94	<b>-19 200.00</b>
Département de la formation, de la culture et des sports	0	0.00	0	0.00	<b>+ 0.00</b>
Direction de l'Instruction publique	0	0.00	0	0.00	<b>+ 0.00</b>
Association Interjurassienne des Centres Culturels	0	0.00	0	0.00	<b>+ 0.00</b>
<b>FEDER</b>	<b>411 502,00</b>	<b>59.35</b>	<b>411 502,00</b>	<b>59.35</b>	<b>+ 0.00</b>
<b>Contreparties publiques</b>	<b>75 121,00</b>	<b>10.83</b>	<b>75 121,00</b>	<b>10.83</b>	<b>+ 0.00</b>
DRAC Bourgogne Franche-Comté	25 000,00	3.61	25 000,00	3.61	<b>+ 0.00</b>
Département du Territoire de Belfort	10 800,00	1.56	30 000,00	1.57	<b>+ 19 200.00</b>
Autres publics Rectorat de l'Académie de Besançon	35 988,00	5.19	35 988,00	5.19	<b>+ 0.00</b>
Communes Ville de Belfort	3 333,00	0.48	3 333,00	0.48	<b>+ 0.00</b>
<b>Contreparties privées</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0.87</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0.87</b>	<b>+ 0.00</b>
MA scène nationale	6 000,00	0.87	6 000,00	0.87	<b>+ 0.00</b>
<b>Total des financements</b>	<b>693 323,00</b>	<b>67.08</b>	<b>693 323,00</b>	<b>67.08</b>	<b>+ 0.00</b>
<b>Total éligible</b>	<b>693 323,00</b>	<b>100.00</b>	<b>693 323,00</b>	<b>100.00</b>	<b>+ 0.00</b>

- Modification du plan de financement côté suisse suite au refus du cofinancement de la Fondation Paul Schiller de CHF 15'000.-. Comme s'est engagé à faire le chef de file en amont du comité de programmation en cas de refus, son autofinancement augmente de CHF 15'000.-.

	Plan de financement Suisse initial		Plan de financement Suisse modifié		Différence
	en CHF	%	en CHF	%	
<b>Auto-financement</b>	<b>114 646,00</b>	<b>28.57</b>	<b>129 646,00</b>	<b>32.31</b>	<b>+ 15 000.00</b>
Centre choregraphique national de Bourgogne Franche Comte	0	0.00	0	0.00	<b>+ 0.00</b>
Département de la formation, de la culture et des sports	49 260,00	12.28	49 260,00	12.28	<b>+ 0.00</b>
Direction de l'Instruction publique	49 260,00	12.28	49 260,00	12.28	<b>+ 0.00</b>
Association Interjurassienne des Centres Culturels	16 126,00	4.02	31 126,00	7.74	<b>+ 15 000.00</b>
<b>Interreg fédéral suisse</b>	<b>165 844,00</b>	<b>41.33</b>	<b>165 844,00</b>	<b>41.33</b>	<b>+ 0.00</b>
<b>Contreparties publiques</b>	<b>105 810,00</b>	<b>26.37</b>	<b>105 810,00</b>	<b>26.37</b>	<b>+ 0.00</b>
Canton Berne	52 905,00	13.18	52 905,00	13.18	<b>+ 0.00</b>
Canton Jura	52 905,00	13.18	52 905,00	13.18	<b>+ 0.00</b>
<b>Contreparties privées</b>	<b>15 000,00</b>	<b>3.74</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>- 15 000.00</b>
Paul Schiller Stiftung	15 000,00	3.74	0	0.00	<b>- 15 000.00</b>
<b>Total éligible</b>	<b>401 300,00</b>	<b>100.00</b>	<b>401 300,00</b>	<b>100.00</b>	<b>+ 0.00</b>



# EASY-PHI

<b>Nom du projet</b>		EASY-PHI une Plateforme open-Hardware pour l'Instrumentation scientifique	
<b>Identifiant SYNERGIE</b>		113	
<b>Nom du chef de fil FR</b>		UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC	
<b>Nom du chef de file CH</b>		ID QUANTIQUE	
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01/03/2016	<b>Nombre de mois</b>
	<b>Date d'achèvement</b>	01/03/2019	36
<b>Axe du programme</b>		AXE 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	
<b>Objectif spécifique du programme</b>		OS 2 = Développer des innovations dans les domaines d'excellence du territoire	

**Demande de modification en date du 15 janvier 2019 et portant sur :**

- Fin de l'opération à décaler du 01 mars 2019 au 30 juin 2019 pour pouvoir finaliser les actions du projet et en assurer au mieux la pérennité.
- En conséquence les dates de réalisation des activités, de production des livrables et de remontées des dépenses sont également décalées.

# ECOFASS VIN

<b>Nom du projet</b>		Développement, perfectionnement et industrialisation d'un système de distribution innovant pour les boissons carbonatées et fortement carbonatées, incluant la quantification et la diminution de l'impact écologique de la distribution de vins régionaux.	
<b>Identifiant SYNERGIE</b>		2358	
<b>Nom du chef de fil FR</b>		CG INDUSTRY	
<b>Nom du chef de file CH</b>		FONDATION CHANGINS	
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01/01/2017	<b>Nombre de mois</b>
	<b>Date d'achèvement</b>	31/07/2019	30
<b>Axe du programme</b>		AXE 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	
<b>Objectif spécifique du programme</b>		OS 2 = Développer des innovations dans les domaines d'excellence du territoire	

## **Demande de modification en date du 01 mars 2019 et portant sur :**

- Fin de l'opération à décaler du 30 juillet 2019 au 30 janvier 2020
- En conséquence les dates de réalisation des activités, de production des livrables et de remontées des dépenses sont également décalées.

## LAB E23

<b>Nom du projet</b>		LAUSANNE BESANCON e23	
<b>Identifiant SYNERGIE</b>		4059	
<b>Nom du chef de fil FR</b>		LES DEUX SCENES	
<b>Nom du chef de file CH</b>		THEATRE VIDY-LAUSANNE	
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	13/02/2017	<b>Nombre de mois</b>
	<b>Date d'achèvement</b>	30/09/2020	43
<b>Axe du programme</b>		AXE 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel	
<b>Objectif spécifique du programme</b>		OS 3 = Exploiter plus efficacement les opportunités touristiques et culturelles liées au patrimoine	

### Demande de modification en date du 4 mars 2019 portant sur :

- Fin de l'opération à décaler du 30 septembre 2020 au 31 décembre 2020 pour pouvoir couvrir la diffusion des derniers spectacles du projet à l'automne 2020.
- En conséquence les dates de réalisation des activités, de production des livrables et de remontées des dépenses sont également décalées.
- Modification des lignes budgétaires pour rectifier une mauvaise affectation de certaines dépenses au moment du dépôt

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	Coût de l'opération					
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	TOTAL (en euros)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	TOTAL (en euros)
	Version déposée	Version déposée	Version déposée	Avenant 1	Avenant 1	Avenant 1
Frais de personnel	406 529	389 961	796 490	406 529	389 961	796 490
Frais de bureau et frais administratifs	60 979	58 494	119 473	60 979	58 494	119 473
Frais de déplacement et d'hébergement	147 140	40 625	187 765	47 335	3 161	50 496
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	244 346	141 778	386 124	344 151	179 242	523 393
Dépenses d'équipement	12 274	0	12 274	12 274	0	12 274
Dépenses d'infrastructures et travaux	0	0	0	0	0	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>871 268</b>	<b>630 858</b>	<b>1 502 126</b>	<b>871 268</b>	<b>630 858</b>	<b>1 502 126</b>
<b>%</b>	<b>58</b>	<b>42</b>	<b>100</b>	<b>58</b>	<b>42</b>	<b>100</b>



# TRANSFRONTOUR

<b>Nom du projet</b>		Pour une économie touristique performante Franco-Suisse : de l'étude à la création et au développement de réseaux d'entreprise des services touristiques	
<b>Identifiant SYNERGIE</b>		587	
<b>Nom du chef de fil FR</b>		UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC	
<b>Nom du chef de file CH</b>		HES-SO VALAIS	
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01/06/2016	<b>Nombre de mois</b>
	<b>Date d'achèvement</b>	01/06/2019	36
<b>Axe du programme</b>		AXE 4 : Favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main-d'œuvre	
<b>Objectif spécifique du programme</b>		OS 8 = Soutenir le développement de services de proximité dans l'objectif de favoriser l'activité économique	

**Demande de modification en date du 18 décembre 2018 et portant sur :**

- Fin de l'opération à décaler du 30 juin 2019 au 31 décembre 2019 pour pouvoir finaliser les actions du projet et en assurer au mieux la pérennité.
- En conséquence les dates de réalisation des activités, de production des livrables et de remontées des dépenses sont également décalées.

A Besançon, le XX avril 2019

<p><b>Monsieur Pascal BROULIS</b></p> <p><b>Conseiller d'Etat</b></p> <p><b>Canton de Vaud, Président de la CRI</b></p> 	<p><b>Monsieur Patrick AYACHE</b></p> <p><b>Vice-Président</b></p> <p><b>Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, Autorité de gestion</b></p> 
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- **Département du Doubs :**

« En réponse à cette consultation écrite concernant 6 projets, je n'ai pas de remarque particulière à formuler et émets un avis favorable pour ces modifications.  
J'ai également pris connaissance des 5 fiches transmises pour information. »

- **Département de la Haute-Savoie :**

« Vous avez sollicité les membres du programme INTERREG France-Suisse dans le cadre d'une consultation écrite du Comité de suivi portant sur la modification de 6 projets programmés.

Concernant le changement du partenaire français du projet ECHOSMILE, je donne un avis favorable puisque le nouveau partenaire, entreprise ALPBUS FOURNIER basée à Saint-Pierre-en-Faucigny, dispose des compétences nécessaires pour mener à bien les actions prévues initialement par l'entreprise CarPostal dans les mêmes conditions budgétaires et calendaires.

J'apporte également un avis favorable aux prolongations sollicitées par les projets RESPONSE, SAIAD, CRENHOM FORMICABLE et PFTU. En complément, il me semblerait intéressant de porter également à connaissance des partenaires l'état d'avancement des projets sollicitant des prolongations. En effet, ceci permettrait de mieux comprendre les raisons de prolongation, et d'être vigilant sur le retard pris afin d'accompagner au mieux ces projets dans leur réalisation.

Je prends également note des modifications de projets transmis pour information. »

- **Département du Jura :**

« Je prends note de cette consultation écrite.  
Elle n'apporte aucune remarque. »

- **Département du Territoire de Belfort :**

« Le Département du Territoire de Belfort émet un avis favorable sur l'ensemble des dossiers de la consultation écrite.

Concernant le dossier "Territoires dansés en commun", nous demandons que la participation du Département soit libellée comme suit : Département du Territoire de Belfort (non pas Fonds de coopération Territoire de Belfort-Canton du Jura) »

- **Région Auvergne Rhône Alpes :**

« Vous avez initié une consultation écrite relative à des projets en cours de réalisation et pour lesquels les porteurs ont sollicité des modifications.

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes émet un avis global favorable, avec toutefois une demande de vigilance et de suivi rapproché pour le projet CRENHOM.  
En effet, les motifs de la prolongation sollicitée semblent rejoindre les fragilités identifiées lors de la programmation, et relatives à la phase de mise en œuvre des actions avec les acteurs de

l'hôtellerie côté français. De plus, un délai supplémentaire de 18 mois paraît très long et avec un niveau de risque potentiellement élevé en cette période de fin de programme et au vu des crédits FEDER engagés (plus de 600 000 €).

Nous vous remercions de la prise en compte de cet avis »

- **SGAR Auvergne Rhône Alpes :**

« j'ai regardé la consultation écrite qui porte très majoritairement sur des prolongations de délai. Je ne vois pas qu'on donne un avis négatif à la poursuite de projets qui se déroulent plus ou moins conformément à ce qui avait été indiqué.

En revanche, autant des prolongations de 4 à 8 mois peuvent ne pas alerter, autant 18 mois pour CREHOM et 10 pour SAIAD devraient inciter à questionner plus avant les porteurs de projet si cela n'a pas été fait.

Puisque l'autorité de gestion s'est montrée attachée à la qualité de l'instruction qui serait, selon elle, à améliorer, je propose d'être collectivement plus vigilants sur le caractère plausible des plannings avancés et d'en demander des présentations plus détaillées : ils indiquent des durées et des successions de tâches, mais ne mettent jamais en évidence les interdépendances : les achèvements qui conditionnent des démarrages. »